Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

FR-BIO-16.250-004	document 8113.2023.001		et a l'etiquetage	I.2 Type d'Opérater Opérateur Groupe d'opéra	ur		
I.3 Opérateur ou	ı groupe d'opérateur	'S		I.4 Autorité compé	tente ou Autorité / Org	ganisme de con	trôle
Nom	m ROMAIN MOUTON			Autorité QUALISUD (FR-BIO-16)			
Adresse	997 ROUTE DE LA S Tournas	ERRE D'AUDUN	31420 Cassagnabère-		Rue Georges Bizet , 47		
Pays	France	Code ISO	FR	Pays F	rance	Code ISO	FR
I.5 Activité ou ac • Production • Préparation	ctivités de l'opérateu	r ou du groupe o	d'opérateurs				
I.6 Catégorie ou	catégories de produi	ts visées à l'arti	cle 35, paragraphe 7, d	u règlement (UE) 20	018/848 du Parlement 6	européen et du	Conseil et
• (b) Animaux e Méthode c – producti – producti – producti • (d) Produits ag Méthode c	on durant la période t produits animaux r de production: on biologique, sauf c on durant la période on biologique avec u gricoles transformés, de production: on de produits biolog	non transformés durant la périod e de conversion une production r , y compris les p	e de conversion	re, destinés à l'alime	entation humaine		
Le présent docu	ıment est délivré con ait aux exigences du	ıformément au i dit règlement.	règlement (UE) 2018/84	48 et certifie que l'o _l	pérateur ou le groupe	d'opérateurs (d	choisir ce qui
		\rightarrow		T O TT 11 11 /			
I.7 Date, lieu				I.8 Validité	du 21/05/202 2	2 211	21/12/2024
	28 juin 2023 11:34:05 +0200		UALISUD	I.8 Validité Certificat valable o	du 31/05/2023	3 au	31/12/2024
I.7 Date, lieu	28 juin 2023	Nom et O	OUALISUD		du 31/05/2023	3 au	31/12/2024
I.7 Date, lieu Date	28 juin 2023 11:34:05 +0200 CEST	Nom et O	OUALISUD		du 31/05/2023	3 au	31/12/2024

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	II 1 Départaire des produits	
	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	Prairie permanente	Biologique
fiq	Mélanges Céréales-légumineuses : avoine, trèfle violet, trèfle	Biologique
ści	blanc, fétque elevée, paturin, RGA, fléole	Di-la-dana
sbe	Viande de mouton, fraîche ou réfrigérée : caissette agneaux - merguez- saucisses	Biologique
fs :	Béliers	Biologique
ati	Agnelles de renouvellement	Biologique
ďΙ	Agneaux	Biologique
ac	Brebis viande	Biologique
ts f		
en	II.2 Quantité de produits	
Ę,		
Éĺ	II.3 Informations sur les terres	
Η̈́	n.s informations our les terres	
tie		
ar	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
щ		
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opé traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	activités sont rateur, le sous-
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du rè 2018/848	glement (UE)
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34	, paragraphe 3, du
	règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologic il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	ue et pour lesquelles
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle II.9 Autres informations	
	conformément à l'article 40, paragraphe 3 du règlement (IIF) 2018/848	
	Nom de l'organisme COFRAC Document justificatif fourni à l'opérateur conformés de certification en vigueur à la date d'édition du pré	sent certificat et tel
	d'accréditation que défini par la circulaire afférente de l'INAO. Hyperlien vers le https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	
	certificat d'accréditation	
	u accreuntation	